

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Sophie Busson, *Président ff.* ;  
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;  
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;  
Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Tanguy Verheyen, Aymeric de Lamotte, Christophe De Beukelaer, Georges Dallemagne, Cécile Vainsel, Catherine Bruggeman, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Marie Cruysmans, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Danièle Van Crombrughe-Gruloos, *Conseillers communaux* ;  
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Willem Draps, Olivia Casterman, Michel Naets, *Conseillers communaux* ;  
Damien De Keyser, *Conseiller Communal-Président*.

**Séance du 22.11.22**

---

**#Objet : CC - Règlement relatif à la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice d'imposition 2023 - Fixation du taux #**

---

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu le règlement relatif à la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques, voté par le Conseil communal en séance du 23.11.2021, devenu obligatoire en date du 29.11.2021, applicable pour l'exercice d'imposition 2022 ;

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment les articles 117 et 260 ;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment les articles 465 à 469 ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Considérant que la Commune doit percevoir des recettes pour assurer ses dépenses ;

DECIDE de fixer, pour l'exercice d'imposition 2023, le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6 % de la base de calcul déterminée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 22 votes positifs, 9 votes négatifs.

*Non : Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Tanguy Verheyen, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Muriel Godhaird, Juliette Siaens-Mahieu.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président f.f.,  
(s) Sophie Busson

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Pierre, le 30 novembre 2022

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe

*Florence van Lamsweerde* *Benoît Cerexhe*